

## DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AUX EPREUVES DE SELECTION D'ENTREE EN IFAS

**180 h de formation organisées sur 17 semaines**  
de janvier à mai (écrit + entraînements à l'oral)

**Période d'inscription : de septembre à novembre**  
Le dossier d'inscription est à télécharger sur notre site  
internet [www.gcspa.fr/ifas](http://www.gcspa.fr/ifas) et à déposer au secrétariat.

**Vous êtes concerné(e) :**  
Cette formation complète s'adresse prioritairement aux  
personnes devant passer les épreuves écrites et orales  
du concours mais les places disponibles permettent le  
plus souvent d'accueillir ceux ne présentant que l'oral.

**Coût de la Formation : 1 350 € (\*)**  
Sous certaines conditions, la Région Sud prend en  
charge le financement.  
**Une commission de validation des dossiers se réunit**  
avant la rentrée.

*(\*) tarifs sous réserve de modification.*



Les conditions d'admission, les programmes  
détaillés et les fiches d'inscription sont en ligne sur  
notre site [www.gcspa.fr/ifas](http://www.gcspa.fr/ifas)



**Institut de Formation des Aides - Soignants  
du Groupement de Coopération  
Sanitaire du Pays d'Aix**

**site de Salon-de-Provence**

Téléphone : 04 90 44 93 70  
Télécopie : 04 90 44 93 76  
Messagerie : [ifsi-salon-secretariat@gcspa.fr](mailto:ifsi-salon-secretariat@gcspa.fr)



## Institut de Formation des Aides - Soignants

**Site de Salon-de-Provence**  
Téléphone : 04 90 44 93 70

- ⇒ Cycle préparatoire à l'entrée en formation Aide-Soignante
- ⇒ Epreuves de sélection d'entrée en IFAS
- ⇒ Formation Aide-Soignante :
  - ◆ Cursus complet
  - ◆ Allègement de formation
  - ◆ Contrats d'apprentissage



## Définition du métier d'Aide-Soignant

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une **responsabilité partagée**.

### Le référentiel de compétences définit 11 compétences :

- ◆ Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie,
- ◆ Identifier les situations à risques lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre
- ◆ Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
- ◆ Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne,
- ◆ Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
- ◆ Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
- ◆ Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
- ◆ Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant compte la prévention des risques associés
- ◆ Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
- ◆ Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
- ◆ Organiser son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques

## Evolution professionnelle

Accéder au métier d'aide-soignant permet également d'évoluer professionnellement.

L'aide-soignant (e) est en mesure d'accéder au Diplôme

d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture, certains modules étant communs aux deux formations.

L'aide-soignant (e) ou l'auxiliaire de Puériculture peut devenir infirmier (e).

Après l'obtention de son Diplôme d'Etat d'Infirmier, l'évolution professionnelle reste celle de tout infirmier (e) (Infirmier( e) en pratique avancée, spécialités, cadre de santé, ...)

## Epreuves de sélection

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation

### Inscriptions : de février à juin

Le dossier d'inscription est à télécharger sur notre site internet [www.gcsipa.fr/lfas](http://www.gcsipa.fr/lfas) et à envoyer par courrier ou à déposer au secrétariat.

### Vous êtes concerné(e) :

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter aux épreuves de sélection.

Coût : GRATUIT



Le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est un **diplôme de niveau 3**. La formation théorique est d'une durée totale de 770 heures ou 22 semaines. La formation en milieu professionnel comprend 770 heures correspondant à un total de 22 semaines de 35 heures.

**Période de formation : septembre à fin juillet**

### Vous êtes concerné (e) :

Candidats ayant réussi les épreuves de sélection

**Coût de la Formation : 5 800€ (\*)**

Les élèves, en fonction de leur situation, bénéficient d'une prise en charge de leur formation par la Région Sud ou autre organisme financeur.

*\* tarif sous réserve de modification*

## Allègements de formation

Pour les titulaires des titres ou diplômes suivants:

- 1° Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture;
- 2° Le diplôme d'assistant de régulation médicale;
- 3° Le diplôme d'Etat d'ambulancier;
- 4° Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT);
- 5° Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP);
- 6° Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles;
- 7° Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles;
- 8° Le titre professionnel d'agent de service médico-social.

Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées.

Formation accessible **par la voie de l'apprentissage**